RAPPORT N° 31

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Jeunesse et des Sports Service des Sports 0413319681

## RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): M. BRUNO GENZANA

OBJET : Participation du Département à la réalisation de travaux de rénovation et d'amélioration des installations du Centre Sportif de Fontainieu.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre des transferts de compétences liés à la loi NOTRe, le Département a transféré la gestion du Centre Sportif Départemental de Fontainieu à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ce complexe sportif, situé dans le 14ème Arrondissement de Marseille, accueille de très nombreux jeunes et diverses associations sportives, favorisant l'accès au sport pour le plus grand nombre par la mise à disposition de diverses installations et matériels (skate-park, mur d'escalade, terrain de football synthétique, terrain de Beach-Volley/Beach Soccer, parcours sportif, parc de VTT, salles d'activités,.....).

Ce transfert est réalisé dans le cadre de la convention du 29/11/2016, dont l'avenant n°2, en date du 27/12/2016, prévoit le versement à la Métropole de 2.000.000 €, pour la réalisation de travaux de rénovation et d'amélioration des installations sportives du Centre. Le versement de ces crédits sera réalisé après réception des justificatifs (factures, mémoires,...) attestant de la réalisation effective des travaux sur le site concerné.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL